

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Marché subséquent n°5 - Parc rues Tilleuls/Decugis : Réfection du cheminement pour mise aux normes PMR et plantation d'un verger - Accord-cadre "Travaux Espaces Publics" - Lot n°1 "Travaux de rénovation et de création d'espaces publics"**

N° : VA\_DEC2020\_430  
Service : Direction de la VEEP

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

### **décidons**

De conclure le marché repris en objet avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT sise ZA Les Marlières - 59710 AVELIN, pour un montant de 114 468,77 € HT (137 362,52 € TTC).

Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours au compte suivant : 2312-823-2510 SQTILLE

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 23 novembre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177532A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 27 novembre 2020